

BGer 6F_30/2018 vom 24. Oktober 2018

Bundesgericht, 2018-10-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_30_2018

FR: TF 6F_30/2018 du 24 octobre 2018

IT: TF 6F_30/2018 del 24 ottobre 2018

Erwägungen

E. 1

Par arrêt 6B_678/2018 rendu le 29 août 2018, le Tribunal fédéral a rejeté, en tant que recevable, le recours en matière pénale interjeté par X._____ contre le jugement rendu le 11 juin 2018 par la Cour d'appel pénale vaudoise dans la procédure PE17.018455-HRP//CMD.

E. 2

X._____ dépose une demande de révision à l'encontre du jugement susmentionné du Tribunal fédéral sans se prévaloir de l'un des motifs de révision prévus par les art. 121 ss LTF , de sorte que celle-ci est irrecevable.

E. 3

Comme les conclusions de la requête étaient d'emblée vouées à l'échec, l'assistance judiciaire ne peut pas être accordée (art. 64 al. 1 LTF). Le requérant, qui succombe, supporte les frais judiciaires (art. 66 al. 1 LTF), réduits pour tenir compte de sa situation financière laquelle n'apparaît pas favorable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.